



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/02/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 février 2010
D - 20100073

Aujourd'hui Lundi 22 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17 h*), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Chafika SAILOUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER (*présente à partir de 17 h*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PÉREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, Mme Mariette LABORDE, Mme Sylvie CAZES, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Musée des Beaux Arts. Exposition En Regards Deux Collections, Une Seule Passion. Convention de Co organisation et de Partenariat. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux Arts et le Fond Régional d'Art Contemporain Collection Aquitaine développent des collaborations et des partenariats pour favoriser la sensibilisation des publics, en montrant ensemble des œuvres issues des deux collections.

Pour poursuivre ce partenariat en 2010, une nouvelle exposition va se dérouler à la galerie des beaux-arts, du 6 mai au 12 septembre, pour présenter des œuvres choisies dans la collection permanente du musée des beaux-arts en regard des acquisitions 2009 du FRAC Aquitaine. Ainsi, les 17 nouvelles acquisitions de la collection du Frac Aquitaine en 2009 (œuvres des XX et XXI siècle) seront présentées pour la première fois dans leur intégralité, en vis-à-vis de 19 œuvres du Musée des Beaux-Arts de différentes époques (du XVIIe au XXe siècle) et relevant de diverses écoles (française, flamande, italienne, anglaise).

Une convention régit les droits et obligations de la Ville de Bordeaux et du FRAC Aquitaine.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 février 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT **ENTRE LE FRAC-COLLECTION** **AQUITAINE ET LE MUSEE DES** **BEAUX-ARTS DE BORDEAUX**

Entre les soussignés :

Le Fonds régional d'art contemporain Collection Aquitaine, Hangar G2, Bassin à Flot n°1, Quai Armand Lalande, 33300 Bordeaux, représenté par Monsieur Bernard de Montferrand, son président
Appelé ci-après Frac Aquitaine

Et

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération en date du
reçue en préfecture le
Appelé ci-après Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

Préambule

Le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Aquitaine a notamment pour but de constituer une collection d'art contemporain, d'en assurer la diffusion et la sensibilisation auprès des publics. À ce titre, le Frac Aquitaine développe des collaborations avec différents partenaires sur le territoire aquitain dont le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux. Ce partenariat a permis de présenter au printemps 2008 une œuvre nouvellement acquise par le Frac Aquitaine au sein des collections permanentes du musée. En 2010, ce partenariat se poursuit et permet de présenter les nouvelles acquisitions 2009 du Frac Aquitaine dans la galerie du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux en regard d'une sélection d'œuvres issues de sa collection.

Article 1 : Objet

L'exposition En regards. Deux collections, une seule passion (titre provisoire) est programmée du mercredi 6 mai 2010 au dimanche 12 septembre 2010. Les œuvres du Frac Aquitaine seront présentées dans les espaces de la galerie du Musée des Beaux-Arts, en regard d'œuvres de la collection permanente du musée et de ses réserves, choisies pour leur lien possible, iconographique, historique, esthétique avec les œuvres de la collection du Frac. La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de mise en place de l'exposition entre le Frac Aquitaine et le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Article 2 : Calendrier technique

Transport des œuvres du Frac : lundi 26 avril 2010
Installation des œuvres du Frac : du mardi 27 avril au vendredi 30 avril 2010
Démontage : lundi 13 et 14 septembre 2010
Transport retour des œuvres : 14 septembre 2010

Article 3 : Obligations du Frac Aquitaine

Le Frac Aquitaine s'engage à prêter des œuvres (œuvres et vidéos) de sa collection (suivant liste jointe), au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, sans contre partie financière, pour la période prévue à l'article 1.

3.1. Organisation de l'exposition

Préparer les œuvres et leur conditionnement (cf. liste jointe)

Assurer le commissariat de l'exposition en étroite collaboration avec l'équipe du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et écrire un texte présentant l'intérêt du dialogue entre les deux collections et mettant en exergue les différents rapprochements des œuvres.

Organiser le planning du montage et du démontage des œuvres et leur mise en espace en concertation avec le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Transport aller et retour des œuvres depuis les réserves du Frac jusqu'aux espaces d'exposition du Musée des Beaux-Arts et retour aux réserves du Frac au terme de l'exposition.

Assurer les œuvres et le matériel de présentation des vidéos pendant le transport aller et retour.

Accrocher et décrocher les œuvres appartenant au Frac Aquitaine placées sous la responsabilité du Frac, en collaboration avec l'équipe du Musée des Beaux-Arts.

Mettre à disposition du Musée des Beaux-Arts le matériel nécessaire à la bonne présentation des œuvres vidéo (cf. liste jointe)

3.2. Communication

De manière générale, tous les supports qui seront élaborés en vue de communiquer autour de l'exposition devront mentionner le partenariat entre le Musée des Beaux-Arts et le Frac Aquitaine en citant la provenance des œuvres (collection du Frac ou du Musée) et en insérant autant que possible les logos respectifs de ces deux institutions. En outre, chaque support lié à l'exposition, qu'il soit papier ou numérique, devra faire l'objet d'une validation des deux parties.

Plus précisément, le Frac Aquitaine s'engage à :

- Réaliser un livret couleurs 16 pages présentant les œuvres du Frac Aquitaine : rédaction des textes et suivi de conception et d'impression auprès du graphiste choisi par ses soins.
- Prendre en charge les honoraires du graphiste du livret.
- Envoyer le carton d'invitation auprès de son fichier.
- Valoriser cette exposition dans le cadre de la communication générale du Frac Aquitaine (newsletter, site internet, programme général, communiqué de presse (contenu similaire aux deux institutions))
- Participer à la conférence de presse organisée par le Musée des Beaux-Arts
- Envoyer les logos du Frac Aquitaine en bonne définition
- Fournir les visuels (300dpi) des œuvres exposées et de celles citées en référence, libres de droit, pour la médiation et la diffusion de l'information.
- Prendre en charge les éventuels droits de reproduction des œuvres du Musée des Beaux-Arts qui seront insérées dans le livret, ou les documents de communication.

3.3. Médiation

Fournir au service des publics du Musée des Beaux-Arts la documentation et informations relatives aux artistes et aux œuvres exposées (dossiers d'artistes, notices des œuvres)

Participer à l'écriture des cartels détaillés réunissant les notices relatives aux œuvres du Frac et du musée.

Organiser avec le service des publics du Musée des Beaux-Arts une rencontre en début d'exposition.

Participer à l'élaboration d'un dossier destiné aux enseignants des 1^{er} et 2^d degrés validé par les enseignants détachés et conseillers pédagogiques.

Mettre en ligne sur le site du Frac le dossier d'accompagnement à destination des enseignants.

Article 4 : Obligations de la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts

4.1. Organisation de l'exposition

Opérer un choix d'œuvres dans la collection du Musée des Beaux-Arts pour les présenter en regard des œuvres appartenant au Frac

Co-écrire un texte présentant l'intérêt du dialogue entre les deux collections et mettant en exergue les différents rapprochements des œuvres.

Assurer les œuvres (assurance exposition tous risques, type clou à clou), ainsi que le matériel prêté par le Frac pour les présentations des œuvres vidéo durant le temps de l'exposition, suivant les valeurs précisées dans la liste des œuvres. Les attestations d'assurance des œuvres seront envoyées avant le transport.

Préparer l'espace d'exposition avant l'arrivée des œuvres (sols dépoussiérés, murs propres).

Prendre en charge le gardiennage de l'exposition pendant les heures d'ouverture de l'exposition et les conditions de sécurité, en particulier la mise à disposition de matériel de protection et/ou de mises à distance pour les œuvres nécessitant un dispositif particulier en matière de sécurité. Informer le Frac en cas d'incident ou de dommages constatés sur une œuvre appartenant au Frac et s'engager à ne pas intervenir sur l'œuvre sans accord écrit préalable.

Garantir les bonnes conditions de présentation des œuvres, en particulier en maintenant une température constante.

4.2. Communication

Réaliser une signalétique à l'entrée de l'exposition : titre de l'exposition, dates et logos des deux institutions partenaires

Réaliser l'édition et l'impression du carton d'invitation qui aura été préalablement validé par le Frac Aquitaine ou ses tutelles si nécessaire.

- Prendre en charge l'envoi du carton d'invitation suivant son fichier.
- Envoyer par mail des cartons d'invitation, suivant son fichier.
- Donner 500 exemplaires papier du carton d'invitation au Frac, ainsi que le fichier numérique du carton d'invitation pour un envoi par mail.
- Réaliser 2 bannières destinées aux façades de la galerie des Beaux-arts dont le texte aura été validé par le Frac.
- Prendre en charge l'impression d'affiches 120 x 176 cm (dont le texte aura été validé par le Frac), destinées à la communication, et donner 10 affiches au Frac Aquitaine.
- Réaliser un document d'aide à la visite (flyer) destiné aux publics à partir des documents transmis par le Frac.

Les maquettes des documents seront effectuées par le graphiste de la ville, affecté au Musée des Beaux-Arts, avec une validation par le Frac Aquitaine.

- Organiser et prendre en charge le buffet du vernissage.
- Valoriser cette exposition dans le cadre de la communication générale du Musée des Beaux-Arts.

Organiser avec l'appui du Frac Aquitaine la communication auprès des différents medias (visites de presse, communiqués de presse).

4.3 Médiation

Fournir au service des publics du Frac les notices relatives aux œuvres appartenant à la collection du Musée des Beaux-Arts.

Organiser avec l'appui du Frac des actions de sensibilisation des différents publics.

Coordonner les rendez-vous et la médiation auprès des groupes scolaires et des adultes.

Effectuer les visites par les médiateurs culturels du musée.

Mettre à disposition du public les dossiers d'artistes fournis par le Frac.

En fin d'exposition, remettre au Frac un bilan relatif à la fréquentation (groupes, individuels, scolaires).

Remettre au Frac des prises de vue de l'exposition et éventuellement des actions.

Article 5 : durée, résiliation

La présente convention est prévue pour toute l'exposition. Elle prendra fin au retour complet des œuvres, au plus tard le 26 septembre 2010.

Elle pourra être résiliée de part ou d'autre par lettre recommandée avec AR, avec un délai de préavis de quinze jours.

En cas d'annulation, de part ou d'autre, cette annulation ne donnera lieu à aucune compensation financière.

La ville de Bordeaux se réserve pour sa part la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Article 6 : litiges

Tous les litiges issus de la présente convention seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux

Article 7 : élection de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts, en l'hôtel de ville, palais Rohan, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- Pour le FRAC COLLECTION AQUITAINE, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en trois exemplaires
A Bordeaux, le

**Pour le Fonds Régional d'Art
Contemporain
Collection Aquitaine**

**M. Bernard de Montferrand
Président du Frac Aquitaine**

Pour la Ville de Bordeaux

**Monsieur Alain Juppé
Maire de Bordeaux**

ACQUISITIONS 2009

FRAC AQUITAINE

Bertille Bak

- Faire le mur... 2008

17'. Production Le Fresnoy

Master : DVCam copie

DVD de diffusion.

Édition : 2/10

- Cité n°5 (2007)

Cahier contenant une série de dessins représentant la totalité des façades des maisons, au stylo à bille, soit 97 planches.

- Sans titre (2008-2009)

Installation comportant une série de portes qui se referment les unes sur les autres.

Bois et charnières en métal

Dimensions variables

VA : 8 000 €

Maurice Blaussyld

Sans titre (2005)

3 éléments

Pièce unique

Chêne massif, pigments d'ombre naturelle

160 x 270 x 8 cm

Okoumé, peuplier, résine glycérophthalique noire, pigments à l'eau terre d'ombre naturelle

110 x 76 x 61 cm

Texte dactylographié sur papier

21 x 29,7 cm

VA : 20 000 €

Maurice Blaussyld

Sans titre (2005-2007)

Autoportrait

Vidéo

VA : 5 000 €

Marc-Camille Chaimowicz

A Partial Vocabulary, (1984-2008)

Production Frac Aquitaine dans le cadre de l'exposition

Installation

Socle en contreplaqué : 41 x 354 x 200 cm

VA : 22 000 €

Isabelle Cornaro

Paysage avec poussin et témoins oculaires

2008

Matériaux divers

Dimensions variables

VA : 16 000 €

Daniel Dewar et Gregory Gicquel

Carl Cox

2008
Photographie encadrée couleur contrecollée sur carton plume
60 x 73 cm
Édition 1/3
VA : 5 000 €

Anne-Marie Durou
Figure sur l'herbe
2009
Bois, lycra, fourrure, laine, métal, silicone
40 x 115 x 35 cm
VA : 4 500 €

Laurent LeDeunff
Foyer, 2008
Bois d'essences diverses
Diamètre : 100 cm
Hauteur : 23 cm
Pièce unique
VA : 4 500 €

Laurent LeDeunff
Piège (2006)
de la série des Chasseurs flous
Crayon sur papier
29,7 x 42 cm
Encadré
Pièce unique
VA : 1000 €

Jacques Lizène
15 films réalisés entre 1971 à 1979
VA : 6 000 €

Mathieu Mercier
Holothurie (2000)
Aquarium, animal marin
160 x 100 x 90 cm
Pièce unique
VA : 25 000 €

Mathieu Mercier
Roorschaach, 2005
Animation vidéo
Durée : 10'
Édition d'artiste
VA : 3 000 €

Daniel Schlier
Inakalé II
2002
Technique mixte sur toile
230 x 180 cm
VA : 20 000 €

Eric Poitevin
Sans titre
2006
Tirage argentique
243 x 182 cm
Photographie non encadrée
Édition 1/3.
VA : 18 000 €

Jos de Gruyter et Harald Thys
Der Schlamm von Branst, 2008
Vidéo 20'
Édition : 1/5
VA : 10 000 €